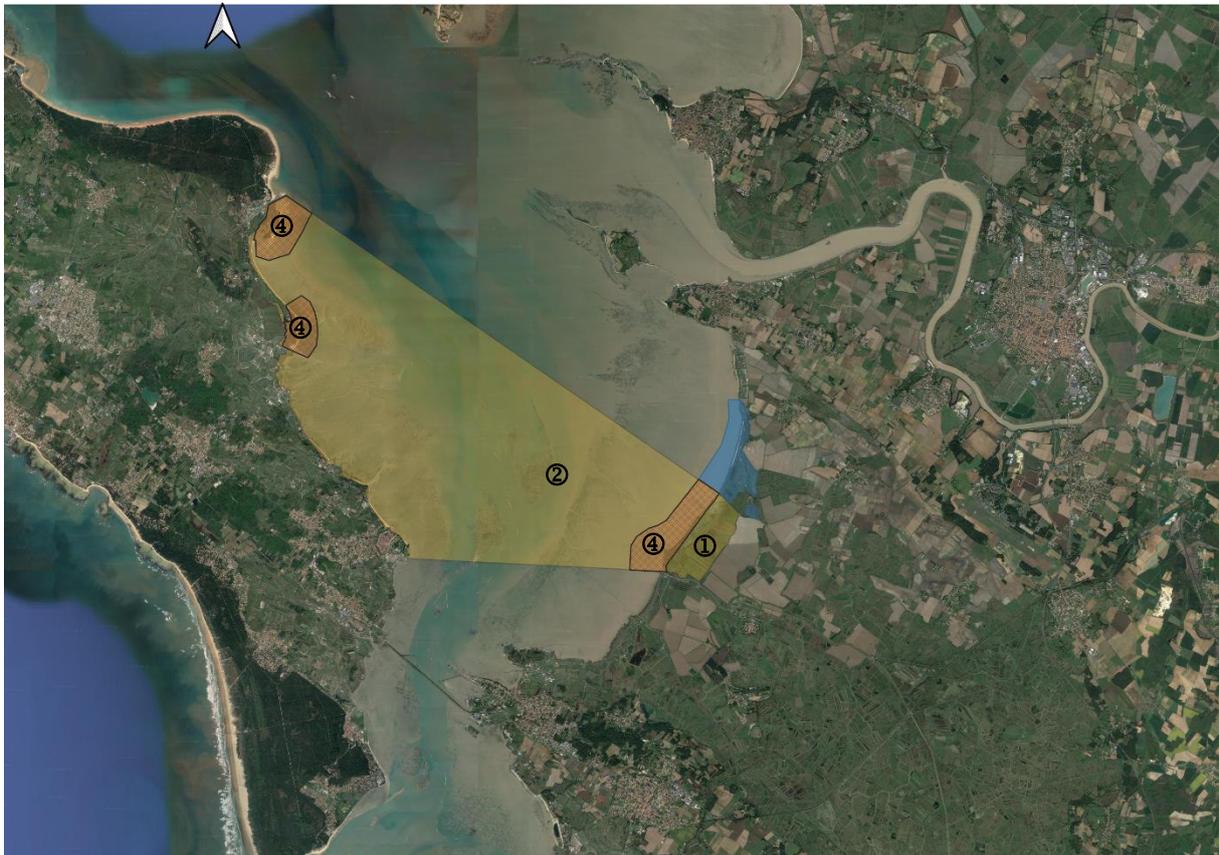


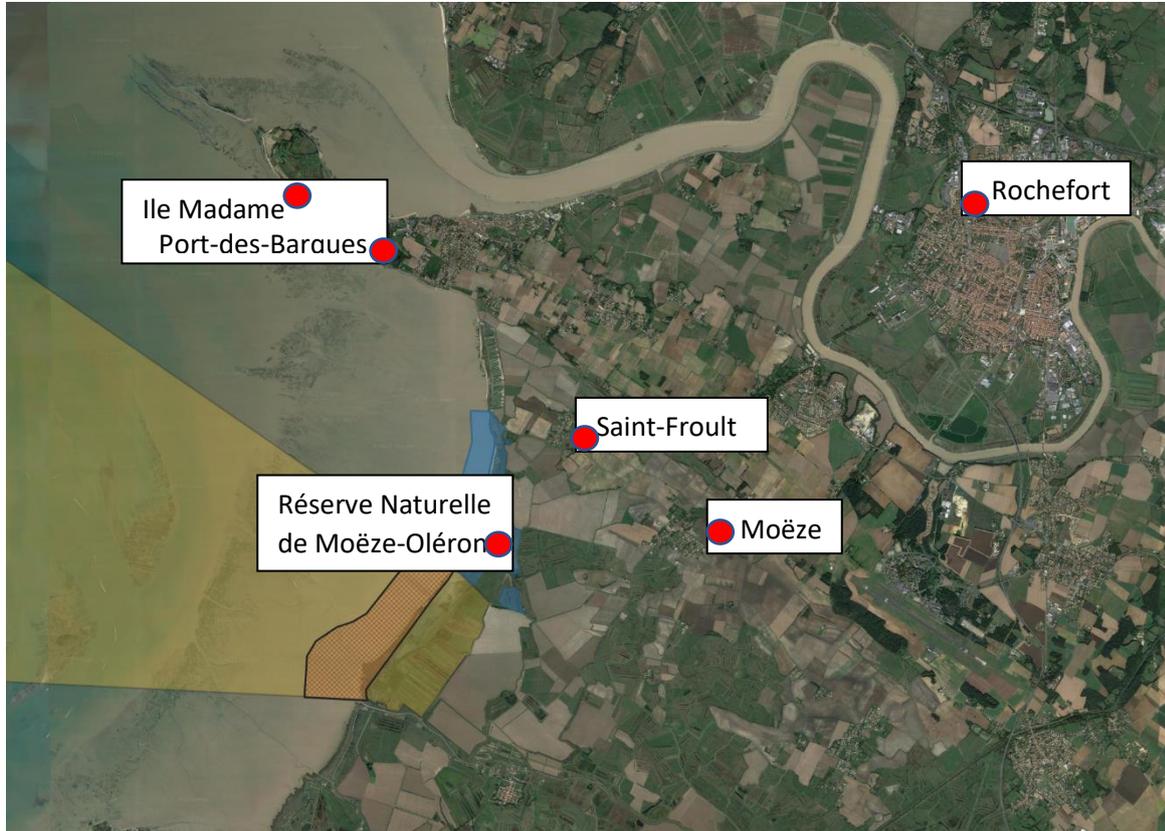
Cartes de situation de l'espace protégé « Réserve naturelle de Moëze-Oléron » – 2023

La « Réserve naturelle de Moëze-Oléron » c'est la somme de différentes entités juridiques, à savoir :

- ① la réserve naturelle des marais de Moëze (décret ministériel de 1985), la zone terrestre en jaune pâle
- ② la réserve naturelle de Moëze-Oléron (décret ministériel de 1993), la zone maritime en jaune pâle
- ③ les espaces naturels protégés du Conservatoire du littoral (dont la plage de Saint-Froult dit de Plaisance), zone en bleu sur la carte ci-dessous
- ④ les réserves intégrales (3 secteurs de hachures rouges) où tout accès est interdit (sur terre ou en mer)



Se situer



Les modalités d'accès à la « Réserve Naturelle de Moëze-Oléron »

-5 sentiers d'interprétation ouverts aux publics (4 sur le continent, 1 sur Oléron) ; les sentiers sont ouverts toute l'année pour les familles selon les heures d'ouverture des dits-sentiers (se référer aux fiches Sentier des Polders, Sentier des Sablières et Sentier des Lais de mer sur la commune de Saint-Froult-17 780, à la fiche « Sentier des Tannes » sur la commune de Moëze-17 780, à la fiche « Sentier de la citadelle à la pointe des doux sur la commune Le Château d'Oléron - 17 480) ;

Accès réglementé aux sentiers dont chien interdit, uniquement chemin piéton.

Les groupes sont obligatoirement accueillis en visite guidée. Nous contacter au 07.68.24.70.23.



Agir pour
la biodiversité



-la **plage de Saint-Froult** ou plage de Plaisance (en bleu sur la carte), accessible toute l'année, chien tenu en laisse autorisé sur la plage (mais interdit sur les sentiers) ; le sud de la plage est interdit (hachure rouge, réserve intégrale).

L'accès est interdit sur les digues et les dunes.



Les pratiques sportives sont réglementées ; les sports de glisse (embarcations et flotteurs) sont interdits sur l'ensemble de la réserve naturelle (zone jaune, y compris les hachures rouges).

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans la réserve naturelle (zone jaune, y compris les hachures rouges) sauf sur le coureau d'Oléron.

Les pratiques de pêche sont réglementées ; la pêche à pied de loisirs est interdite sur l'ensemble de la réserve naturelle (zone jaune, y compris les hachures rouges)



Financé par



Partenaires pour l'accueil du public

L'emprise des réserves intégrales, accès interdit

